

Offre de voyages au secondaire et conditions à respecter pour y participer

2024-2025

Le Collège offre quelques voyages de groupe à partir de la 2^e secondaire. Chaque voyage aura un nombre limité de places (entre 30 à 40 places environ) afin de pouvoir offrir une expérience optimale et sécuritaire aux voyageurs.

Nous vous rappelons que la participation d'un élève à un voyage est un privilège qui repose sur l'excellence de son comportement et sur ses efforts sur le plan scolaire. Son attitude en classe (retards fréquents, retenues, indiscipline, impolitesse, effort, etc.) ainsi que son comportement en sortie éducative ou en activité sportive, cette année **et** lors des années précédentes, seront pris en considération. Les responsables des voyages procéderont au besoin à une pige (séjours culturels) parmi toutes les candidatures retenues. En conformité avec les règles des séjours de l'année 2023-2024, les élèves qui n'ont pas participé à un des voyages offerts par le collège seront priorisés pour les séjours de 2024-2025. Les élèves seront informés le plus rapidement possible de la liste définitive des participants. Ils devront alors compléter leur inscription de voyage et respecter le calendrier des paiements.

Pour les séjours pédagogiques la sélection est faite par les enseignants organisateurs et selon les critères suivants :

- Implication dans le cours à option et dans les activités parascolaires de l'option;
- Lettre de motivation pour participer au voyage;
- Approbation de la liste des candidats par la direction adjointe de niveau.

De plus, quelques conditions s'appliquent :

- Votre compte doit être en règle avec le service des ressources financières et respecter les dates limites de paiement;
- Aucune entente financière ne sera acceptée pour les élèves inscrits à un voyage;
- Aucun contrat de comportement pendant l'année précédente ou en cours;
- Aucune suspension ou manquement majeur au code de vie pendant l'année précédente ou en cours.

Assurances

Le Collège a souscrit une assurance scolaire pour les élèves. Cette assurance couvre les accidents et les voyages dans le cadre d'activités scolaires.

Il s'agit de l'Assurance accidents scolaire et voyage – *AcciVoyage*. La portion voyage inclut une assurance voyage pour soins médicaux urgents, annulation de voyage et perte de bagages. Vous trouverez à l'adresse suivante (www.brebeuf.qc.ca/assurancessecondaire) des informations spécifiques sur les couvertures de cette assurance.

Documents requis

Chaque élève doit obtenir à ses frais son passeport **canadien**¹ valide jusqu'à 3 mois après la date de départ du pays visité, soit le 10 juillet 2025 pour la plupart des voyages à l'étranger. **Une copie de la première page dudit passeport doit être remise aux responsables des voyages avant le 1^{er} novembre 2024 (pour les voyages en Europe).** En cas d'un problème relié à cette preuve de citoyenneté, le transporteur ou les autorités compétentes pourront lui refuser l'accès à bord et l'élève ne pourra obtenir de remboursement.

Rencontre de parents obligatoire

Des rencontres de parents seront planifiées dès le début de l'année pour vous fournir toutes les informations nécessaires aux différents séjours. Pour faire suite à ces rencontres, les parents devront remplir un formulaire afin de démontrer l'intérêt de participation de son enfant. Si nous avons un nombre d'intéressés plus élevé que le nombre de places disponibles, nous procéderons à une pige. Il est important de mentionner que nous évaluerons également le comportement de votre enfant et que la direction se garde le droit de refuser des candidatures.

Attentes envers les élèves

- Être présent à toutes les rencontres de groupe avant le voyage. Si des exposés ou d'autres préparations sont demandés par les accompagnateurs, l'élève doit s'impliquer activement et respecter les dates des présentations;
- Respecter les règlements de groupe et ne pas demander de privilège individuel;
- Respecter tous les membres du personnel qui seront accompagnateurs lors du voyage, ainsi que les guides et chauffeurs lors du voyage;
- L'élève devra signer une lettre d'entente « Comportement attendu à titre de participant à un séjour à l'étranger » et la respecter jusqu'au retour du voyage;

¹ Pour les étudiants étrangers, vous devez faire vous-même les démarches afin d'obtenir les documents supplémentaires nécessaires (ex : visa)

TRACER SA VOIE

- Lors du voyage, l'élève devra être à l'écoute, participer activement à toutes les visites, suivre le groupe en tout temps et développer une certaine autonomie;
- Savoir que l'ensemble des règles de vie de l'école s'appliquent durant le voyage aussi.

Attentes envers les parents

- Respecter les échéanciers des paiements exigés pour le voyage;
- Suivre et répondre aux communications qui seront envoyées par le Collège au sujet des voyages;
- Les parents doivent s'assurer que le passeport de leur enfant (pour les voyages de la 3e, 4e et 5e secondaire) soit à jour et valide jusqu'à 3 mois après la date de départ du pays visité, soit le 13 juillet 2024 (pour la plupart des voyages à l'étranger);
- Être conscient des échéanciers de remboursement possible advenant une annulation du voyage de votre part;
- Un élève peut se voir refuser de participer à un voyage s'il ou elle commet un manquement grave aux règles de vie de l'école avant le moment du départ. Dans pareil cas, les parents devront assumer les coûts liés à cette annulation.

Attentes envers les accompagnateurs et responsables des voyages du Collège

- Faire les suivis administratifs avec l'agence de voyages;
- Préparer des rencontres avant le voyage, les animer et faire un suivi avec les élèves;
- Être présent et offrir un service d'encadrement lors du voyage 24h/24;
- Informer la direction si des problèmes de comportement ou autres étaient identifiés avant le départ du voyage;
- Faire le suivi sur le terrain lors du voyage en cas d'urgence médicale.

IMPORTANT :

Il est à noter que, jusqu'au moment du départ, les responsables se réservent le droit de revenir sur leur décision et d'exclure un élève du voyage pour des causes de non-respect des règlements de l'école, de comportement irresponsable ou immature, aussi bien en classe qu'à l'extérieur du territoire de l'école. L'exclusion d'un élève pour l'une de ces raisons ne sera pas considérée comme un motif valable de remboursement. Voyages Objectif Terre se réserve aussi le droit d'annuler l'inscription d'un voyageur pour non-respect du calendrier des paiements.



ANNEXE - ÉCHÉANCIERS 2024-2025

Pour participer au tirage des voyages en Grèce, Munich et Angleterre, merci de suivre les étapes et respecter l'échéancier ci-dessous :

- 1- Remplir le formulaire de participation avant le lundi 14 octobre 16h. Ce formulaire vous sera envoyé par courriel à partir du 2 octobre.
- 2- Pour le séjour pédagogique en Italie : acheminer une lettre de motivation, rédigée à l'ordinateur et signée, remise à Mme Dorais au plus tard le mardi 8 octobre.
- 3- Le tirage (pige) sera effectué par le collège au plus tard le 17 octobre.
- 4- Un courriel sera envoyé aux parents des élèves sélectionnés le vendredi 18 octobre à midi. Les parents devront confirmer ou annuler la participation de leur enfant avant le mardi 22 octobre.
- 5- Un courriel sera également envoyé aux parents dont les enfants figureront sur la liste d'attente. À partir du 23 octobre, si des places se libèrent, une communication sera envoyée aux parents concernés, qui auront 24 heures pour accepter ou refuser l'offre.
- 6- La composition des groupes sera finalisée d'ici le 25 octobre.

7- PLUSIEURS DATES DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES POUR LE PAIEMENT DU VOYAGE :

DÉPÔT ET DATE À RESPECTER	LA GRÈCE	MUNICH	ANGLETERRE	ITALIE	PARIS
AVANT LE 28 OCTOBRE : 1 ^{ER} DÉPÔT	750\$	750\$	750\$	750\$	750\$
AVANT LE 15 NOVEMBRE : 2 ^E DÉPÔT	1140\$	1280\$	1280\$	1130\$	965\$
AVANT SAMEDI 14 DÉCEMBRE : 3 ^E DÉPÔT	1140\$	1280\$	1280\$	1130\$	965\$
AVANT VENDREDI 10 JANVIER : DERNIER DÉPÔT	Paiement du solde du voyage				